

## Résolution CM/ResDip(2021)3

**sur le prolongement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique), au Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande), au Parc national de Seitsemien (Finlande), à la Réserve nationale de Camargue (France), au Parc national de la Vanoise (France), au Parc national du Bayerischer Wald (Allemagne), à la Réserve naturelle du Siebengebirge (Allemagne), au Parc national du Gran Paradiso (Italie), au Parc national de Piatra Craiului (Roumanie), au Parc national de Kuşçenneti (Turquie) et au Parc national du Peak District (Royaume-Uni)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 7 juillet 2021,  
lors de la 1409<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15. a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution Res(65)6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Vu la Résolution Res(66)22 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)9 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique), qui arrive à échéance le 28 mars 2021 ;

Vu la Résolution Res(96)30 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)7 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande), qui arrive à échéance le 19 juin 2021 ;

Vu la Résolution Res(96)29 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)8 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Seitsemien (Finlande), qui arrive à échéance le 19 juin 2021 ;

Vu la Résolution Res(66)22 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)5 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve nationale de Camargue (France), qui arrive à échéance le 28 mars 2021 ;

Vu la Résolution Res(76)14 sur l'octroi du Diplôme européen au Parc national de la Vanoise (France), la Résolution ResDip(2006)9 sur l'octroi du Diplôme européen au Parc national du Gran Paradiso (Italie) et la Résolution CM/ResDip(2011)3 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyés au Parc national du Gran Paradiso (Italie) et au Parc national de la Vanoise (France), qui arrivent à échéance le 18 mars 2021 ;

Vu la Résolution Res(86)18 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)4 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyés au Parc national du Bayerischer Wald (Allemagne), qui arrive à échéance le 18 juin 2021 ;

Vu la Résolution Res(71)21 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)10 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle du Siebengebirge (Allemagne), qui arrive à échéance le 21 septembre 2021 ;

Vu la Résolution ResDip(2006)10 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)2 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Piatra Craiului (Roumanie), qui arrive à échéance le 27 septembre 2021 ;

Vu la Résolution Res(76)15 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)6 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Kuşçenneti (Turquie), qui arrive à échéance le 14 mars 2021 ;

Vu la Résolution Res(66)22 sur l'octroi du Diplôme européen et la Résolution CM/ResDip(2011)11 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Peak District (Royaume-Uni), qui arrive à échéance le 28 mars 2021 ;

Considérant que, en 2020, la pandémie de covid-19 a entraîné le report ou l'annulation des expertises sur les lieux dans les espaces diplômés mentionnés ci-dessus ;

Considérant que, le 24 février 2021, en l'absence de rapports d'expertise sur les lieux, le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés n'a pas pu évaluer dans quelle mesure les espaces diplômés mentionnés ci-dessus respectaient les exigences du Diplôme européen des espaces protégés, et n'a donc pas pu déterminer s'il convenait de proposer un renouvellement du Diplôme au Comité des Ministres ;

Vu la proposition du Comité permanent de la Convention de Berne visant à éviter un décalage entre l'expiration de l'octroi du Diplôme européen et son éventuel renouvellement ;

Prolonge à titre exceptionnel la validité et les dispositions des résolutions suivantes :

- Résolution CM/ResDip(2011)9 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle des Hautes Fagnes (Belgique) jusqu'au 28 mars 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)7 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de l'archipel d'Ekenäs (Tammisaari) (Finlande) jusqu'au 19 juin 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)8 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Seitsemien (Finlande) jusqu'au 19 juin 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)5 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyés à la Réserve nationale de Camargue (France) jusqu'au 28 mars 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)3 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Gran Paradiso (Italie) et au Parc national de la Vanoise (France) jusqu'au 18 mars 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)4 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Bayerischer Wald (Allemagne) jusqu'au 18 juin 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)10 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle du Siebengebirge (Allemagne) jusqu'au 21 septembre 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)2 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Piatra Craiului (Roumanie) jusqu'au 27 septembre 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)6 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Kuşçenneti (Turquie) jusqu'au 14 mars 2024 ;
- Résolution CM/ResDip(2011)11 sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Peak District (Royaume-Uni) jusqu'au 28 mars 2024.